



Pôles Territoriaux de Coopération Economique

Synthèse des études 2013

Groupe « Analyses et connaissances » du LABO de l'ESS

Laurent Fraisse, coordonnateur¹

Juin 2014

Introduction

Plusieurs études² ont été lancées en 2013 : réalisation de fiches sur 12 PTCE témoins par l'Institut Novetat, études sur le rôle des collectivités locales dans les dynamiques PTCE (Atelier Coopératif/RTES), étude économique & financière de France Active. Dans ce contexte, le Labo de l'ESS a créé un groupe de travail « Analyses et Connaissances » qui s'est réuni à plusieurs reprises depuis juillet 2013. Cette note vise à résumer les premiers résultats sachant que bien des points méritent des investigations plus larges.

1 – Qu'est-ce qu'un PTCE ?

Une définition provisoire en voie de reconnaissance institutionnelle

La définition initiale

Le concept de Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) est récent. En 2009, une des 60 propositions pour changer de cap du Labo de l'ESS s'intitule « Expérimenter et labelliser 100 Pôles de coopérations dans les territoires ». ³ Mais ce n'est qu'un an plus tard, en septembre 2010, qu'une première définition est proposée dans une note ⁴ du groupe PTCE du Labo de l'ESS.

« Un pôle territorial de coopération économique (PTCE) est un regroupement, sur un territoire donné, d'initiatives, d'entreprises et de réseaux de l'économie sociale et solidaire associé à des PME socialement responsables, des collectivités locales, des centres de recherche et organismes de

¹ Groupe de travail « Analyses et connaissances » animé par L. Fraisse (CRIDA/LABO de l'ESS) et composé en 2013-2014 de M. Adam (LABO de l'ESS), A. Boisadan (LABO de l'ESS), N. Chochoy (Institut J.B. Godin), A. Cogrel (PTCE Les Articulteurs), S. Cornu (L'Atelier Coopératif), D. Demoustier (IEP Grenoble), P. Henry (Paris 8), L. de Larminat (Opale), V. Martin (France Active), T. Podlewski (Institut Novetat).

² Les rapports de ces études sont disponibles sur l'espace PTCE du site du Labo de l'ESS : www.ptce.fr

³ « Pour une autre économie », Alternatives économiques, hors-série poche – n° 46bis – novembre 2010.

⁴ « Expérimenter et labelliser les pôles territoriaux de coopération économique ».

formation, qui met en œuvre une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation au service de projets économiques innovants de développement local durable. »

Cette définition a été posée comme provisoire et pouvant évoluer en fonction d'une démarche d'expérimentation, c'est-à-dire de l'interaction avec un certain nombre d'expériences de coopérations économiques territoriales initiées par les acteurs et entreprises de l'ESS.

La définition institutionnelle

Cette approche expérimentale a été bousculée par la reconnaissance institutionnelle des PTCE en 2013 qui s'est traduite par une proposition d'article 5 dans la Loi cadre sur l'ESS actuellement en discussion et par un appel à projets PTCE lancé en juillet 2013.

« Les pôles territoriaux de coopération économique sont constitués par le regroupement sur un même territoire d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, au sens de l'article 1er de la présente loi, qui s'associent à des entreprises, en lien avec des collectivités territoriales et leurs groupements, des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de formation ou toute autre personne physique ou morale pour mettre en œuvre une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable. »

Bien que reprenant l'architecture de la définition de la démarche nationale PTCE, l'article de loi proposé opère des modifications sensibles qui font débat. Conformément à la loi de l'ESS qui circonscrit son champ à une population d'entreprises spécifiques ou un mode d'entreprendre particulier, l'article de loi sur les PTCE peut être entendu comme privilégiant les coopérations inter-entreprises sous-estimant leur impulsion potentielle par des initiatives citoyennes ou des réseaux de l'ESS. Mais surtout, il hiérarchise les parties prenantes en privilégiant la coopération avec les entreprises privées lucratives de toute taille à des partenariats avec d'autres parties prenantes (collectivités locales, établissements de recherche et organismes de formations...). Les premiers éléments des études (cf. partie 3) questionnent cette hiérarchisation et appellent à une connaissance plus fine de la nature des organisations parties prenantes des PTCE et de leurs types d'implications.

2 – L'enjeu de l'échantillon.

Un premier ensemble d'initiatives pertinentes pour l'analyse

Dès lors que *Qu'est-ce qu'un PTCE ?* fait débat, cette question renvoie assez rapidement à la réalité empirique des PTCE et donc à la question *De quelle population ou échantillon d'initiatives parlons-nous ?*

Plusieurs échantillons de PTCE co-existent :

- Les 23 pôles témoins issus de l'appel à expérimentation 2011
- Les 23 PTCE lauréats de l'appel à projets du gouvernement 2013
- Les initiatives candidates intéressantes non retenues dans les deux appels.
- Les regroupements hors pôles témoins retenus par l'étude RTES

Il y a de fait des recoupements de plusieurs initiatives entre les échantillons. Mais il se peut aussi qu'il existe certaines différences dans les caractéristiques des « PTCE témoins » par rapport aux « PTCE lauréats ».

Au final : 15 PTCE témoins ont été intégrés dans les premières études qualitatives

- 4 PTCE témoins retenus dans les trois études : Les Articulteurs, Culture et coopération, Initiatives et Cité, Pôle Sud Aquitain
- 6 PTCE témoins retenus dans au moins deux études : Ecodomaine le Bouquetot, Eoliennes en Pays de Vilaine, Pôle Sud Archer, Le Phares, Paris Mix, Domb’Innov, La Coursive Boutaric.
- 5 PTCE témoins retenus dans une seule étude : Ardaines, Les Ecosolies, Le Périscope (RTES) / Fontaines O livres (Novetat).

L’enjeu de la période post appel à projets est de dépasser les appellations (PTCE lauréats/témoins ou autres) potentiellement clivantes pour consolider une communauté de PTCE visibles dans l’espace public et volontaires pour s’engager dans un processus d’études et de recherches comme d’accompagnement et d’échanges de pratiques.

3 – Les organisations parties prenantes des PTCE

Quelles places respectives pour les entreprises privées lucratives, les collectivités territoriales et les centres de recherche ?

La définition institutionnelle rappelée ci-dessus pose la question de l’implication et de la hiérarchie des parties prenantes au sein des PTCE et tend à considérer les PTCE comme espace privilégié de décloisonnement de l’ESS et de coopération économique avec le tissu économique local.

Que nous apprennent les premières études ? A partir d’un recensement par questionnaire, l’étude du RTES met en avant un profil médian de *11 structures membres par PTCE*, chiffre relativement cohérent avec l’analyse transversale des fiches Novetat qui révèle une dizaine de structures membres en moyenne⁵. Ce sont bien *des acteurs et entreprises de l’ESS qui sont à l’initiative des PTCE et au cœur de leur pilotage*. Ce sont plutôt des regroupements des entreprises de taille modeste. La présence de grandes associations historiques ou groupes de l’économie sociale installée est rare ; ces derniers ont plutôt développé des logiques de concentration et de groupe au cours des dernières années.

Les entreprises privées lucratives sont davantage des parties prenantes que des membres à l’origine des PTCE et impliqués dans leur gouvernance (*prises de décision et de risque partagés*). Lorsqu’elles sont présentes, elles sont minoritaires et ont souvent, de par leur activité (même filière ou secteur d’activité) ou origine (entreprise créé par des structures de l’ESS), une forte proximité avec les acteurs et entreprises de l’ESS. Les coopérations économiques se réalisent pour le moment plutôt avec PMI-PME locales. Ces premiers résultats sont à relativiser dans la mesure où les études 2013 ont peu exploré les relations entre entreprises de l’ESS et entreprises privées lucratives afin de caractériser la place réelle des entreprises classiques dans les PTCE.

L’étude RTES atteste *d’une forte présence des collectivités locales dans les PTCE*. Leurs implications se retrouvent à toutes « les étapes de construction du PTCE de l’émergence à la création, sans à ce jour pouvoir s’exprimer sur la consolidation ». Loin de se réduire à un soutien financier ou matériel, les collectivités peuvent se faire « médiateur, facilitateur, catalyseur » des PTCE.

⁵ C’est le cas notamment des PTCE suivant : Initiatives et Cité, La Coursive Boutaric, Les Articulteurs, De Fil en réseaux, Pôle Sud Aquitain, Culture et Coopération.

Les échanges avec les chercheurs et universitaires tout comme les espaces de réflexion et l'organisation de débat sont *repérables*⁶ dans plusieurs PTCE sans pour autant donner lieu à une fonction recherche-action structurée s'appuyant sur un partenariat universitaire durable. De même, de nombreux pôles s'articulent avec des organismes de formation professionnelle, voire développent cette fonction-là. Sur ces deux points, un recensement systématique reste à faire.

4 – Les domaines activités des PTCE.

Dans quelle mesure les spécificités sectorielles et les niches d'activités structurent ou non les dynamiques de regroupements ?

Alors que les pôles de compétitivité ciblent principalement l'innovation technologique et les filières industrielles à haute valeur ajoutée, les PTCE ouvrent à des domaines d'activités plus divers. Si l'industrie n'est pas complètement absente du paysage des PTCE, elle n'est pas au cœur de leurs activités dominées par les services. De même, il s'agit bien souvent d'activités qui répondent aux besoins locaux des entreprises et populations, la coopération économique territoriale s'inscrivant davantage dans une perspective de développement local durable que de conquête de nouveaux marchés internationaux.

Les premières études permettent de cibler des domaines d'activités privilégiés qui recourent en grande partie les premières catégorisations proposées à partir des pôles témoins. On note une forte présence des PTCE dans le bâtiment (nouveaux matériaux, écoconstruction, isolation, valorisation de patrimoine), , l'alimentation et de l'agriculture durable (maraichage et élevage bio, circuits courts alimentaires, épicerie solidaire...) , la culture (spectacle vivant, patrimoine culturel) et des industries créatives (spectacle enregistré, numérique), les éco-activités (énergies renouvelable et économie d'énergie, valorisation et recyclage des déchets, aménagement et entretien d'espaces verts...).

D'autres activités sont repérables, mais leur récurrence reste à attester : services à la personne, TIC et économie numérique, hébergement et restauration, tourisme social, services aux entreprises, formation professionnelle. Cependant, si certains PTCE se structurent autour d'un secteur ou une filière d'autres sont multi-activités se situant sur des fonctions transverses relevant du développement local, du développement durable, de l'ingénierie, accompagnement et incubation d'activités, de la sécurisation des parcours professionnels et l'insertion (IAE, GEIQ, CAE).

Si le positionnement sectoriel des PTCE concorde en grande partie avec les secteurs d'activités dans lesquels l'ESS est habituellement présente, force est de constater que quelques bastions historiques des coopératives, mutuelles et associations (les activités bancaires et d'assurances, la santé, l'hébergement social et médico-social, le sport...) sont peu représentés.

5 – Les finalités des PTCE.

A quoi sert un PTCE ?

Alors que les premières notes mettaient fortement l'accent sur les finalités des PTCE en insistant sur les raisons de la coopération, les études ont un peu délaissé cet enjeu pour se centrer sur les questions plus opérationnelles telles que sur quoi coopère-t-on ? Ou comment fonctionne un PTCE ?

⁶ Les Articulés, la Coursive Boutaric, Paris Mix, Pôle Sud Aquitaine... sont autant de PTCE qui ont eu des échanges approfondis avec des chercheurs sur leurs pratiques.

Rappelons que les premiers écrits présentaient les PTCE comme des leviers pour « favoriser l'innovation socio-économique et apporter des réponses aux difficultés engendrées par la crise ; pour contribuer activement à la reconversion écologique et sociale du tissu économique local ; pour renforcer le tissu économique local par la coopération et la mutualisation »⁷. Les PTCE s'inscrivent dans une logique de développement local durable qui ne se réduit pas à l'impératif de compétitivité à laquelle invite le tryptique réindustrialisation, innovation technologique et réduction du coût du travail. Au regard d'un contexte actuel où il s'agit de moins en moins d'agir pour un autre mode de développement comme y invitaient les 60 propositions du Labo de l'ESS en 2010, mais de plus en plus de s'adapter aux contraintes de l'austérité, le risque existe que les finalités des PTCE soient réduites au décloisonnement de l'ESS vis-à-vis des entreprises classiques de plus en plus présentées comme les seules productrices légitimes de richesse et d'emplois.

Pour autant, les études montrent combien les logiques de regroupement d'acteurs et d'entreprises à l'œuvre dans les PTCE sont autant sinon davantage mues par des valeurs communes et une vision partagées d'une approche plurielle de la richesse des territoires que par les seules opportunités entrepreneuriales, marchandes ou techniques de la coopération.

6 – Nature et objets des coopérations.

Sur quoi coopère-t-on ?

Au-delà des finalités, les études permettent d'identifier certains objets et les modalités des coopérations entre les parties prenantes des PTCE, même s'il est difficile de faire des généralisations.

Le premier type est celui de la *mutualisation des moyens, ressources ou services*, appelée aussi dans certaines études (France Active) coopération technique :

- Echanges d'informations ou d'expériences, apports réciproques ponctuels de savoirs et/ou de compétences spécifiques, temps de rencontre collectifs conviviaux, souvent dans le cadre de coopération informelle.
- Mutualisation de locaux et moyens matériels (espace de travail, lieu d'hébergement, outillage technique...)
- Mise en place d'outils communs de traitement d'information (veille réglementaire, commerciale ou d'opportunités sur le territoire proximal ou au-delà...) ou de communication
- Mise en place d'une offre multiple de services aux membres du PTCE (gardiennage, formation, achat groupé...) dont le coût est mutualisé (par exemple via une tarification spécifique)

Un second type repère des coopérations de moyens plus structurées s'appuyant sur des fonctions supports et permettant d'aller vers une *mutualisation de projets* :

- Gestion d'emplois partagés (formalisée ou non dans un Groupement d'employeur, une Coopérative d'activités et d'emploi...)
- Participation croisée de membres du PTCE à des projets particuliers d'abord portés par l'un d'entre eux (dont partage des recettes ou facturation interentreprises des prestations)
- Proposition d'une offre commune de biens ou services faisant jouer la complémentarité de compétences des organisations membres du PTCE et ajoutant à leurs activités respectives

⁷ PTCE, éléments de caractérisation, 4 pages, Le Labo de l'ESS : http://www.lalabo-ess.org/IMG/pdf/les_ptce_caracterisation_avril2014.pdf

- Mise en place de projets communs aboutissant à la création de nouvelles activités ou de nouvelles entreprises parties prenantes du PTCE.

Un troisième type est une *coopération stratégique*, plus immatérielle au sens où elle n'est pas toujours structurée mais constatée comme le résultat de l'écosystème des interactions :

- Engagement dans des processus communs de Recherche & Développement, de prospective ou d'innovation entre organisations membres du PTCE
- Conception et mise en œuvre d'outils de mutualisation et de rationalisation de la gestion administrative et financière au moins d'une partie des membres du PTCE
- Gestion commune d'une fonction Ressources humaines au sein du PTCE (gestion prévisionnelle des compétences, échanges et transferts structurels de compétences...)
- Formulation et mise en œuvre d'une vision stratégique commune du PTCE vis-à-vis de son territoire proximal ou de ses principaux secteurs d'activité.

Ces trois premiers types de coopérations ne constituent pas les étapes d'un cycle de vie d'un PTCE mais différents modes de coopérations qui peuvent s'articuler temporellement de plusieurs manières. La coopération stratégique peut précéder la mutualisation de moyens mais inversement le lieu mutualisé peut-être le terreau de création commune d'activités.

7 – La gouvernance des PTCE.

Qui décide et comment se gouverne un PTCE ?

La gouvernance de PTCE regroupe généralement entre cinq et vingt organisations est forcément complexe. Aussi parler de gouvernance semble approprié à double titre. D'une part, il s'agit bien de regroupements impliquant une pluralité de parties prenantes chacune gardant son autonomie. D'autre part, les PTCE sont des regroupements en cours de structuration. Ils naviguent encore souvent dans un entre-deux entre une coopération territoriale informelle en réseau et une organisation juridiquement distincte. Ils sont amenés à faire évoluer leur mode d'animation, leur processus de décision, les modalités d'appartenance et d'adhésion de leurs membres et le rôle des partenaires privés et publics.

Les premières études confirment que Les PTCE sont *des regroupements plus ou moins récents* (de quelques années à une bonne dizaine d'années) dont *l'organisation est souvent en cours de formalisation*. Il n'est pas rare qu'une dynamique commune de coopérations économiques reposant sur un réseau informel d'acteurs et d'entreprises précède la création d'un PTCE de plusieurs années. L'absence de formalisation du PTCE (existence d'une structure juridique et de règles collectives écrites) ne signifie pas forcément l'absence de processus concerté et organisé de coopération. Inversement, l'existence d'une structure juridique appelée « Pôle » ne garantit pas une dynamique de projets communs entre organisations membres.

Le rôle essentiel de *la confiance accumulée* au sein d'un cercle historique de responsables ayant co-construit des projets, l'importance de *valeurs partagées* au-delà des simples opportunités économiques d'un regroupement d'entreprises, *l'investissement informel et l'engagement bénévole* des fondateurs, l'existence des *moments partagés et conviviaux* sont des facteurs essentiels pour comprendre les processus de décisions collectifs au-delà des règles statutaires. La présence fréquente *d'une figure emblématique, leader coopératif, ou d'un noyau historique de responsables* à même d'avoir une vision partagée et stratégique du territoire, de saisir des opportunités, d'associer différents milieux et de mobiliser une pluralité de ressources est soulignée de manière récurrente.

Une grande partie des PTCE est organisée sous forme associative⁸, certains explorent des statuts permettant des structurations économiques entre entreprises et parties prenantes (UES, SCIC). Trois formulations de la gouvernance sont repérables : la description d'un fonctionnement associatif classique (bureau, conseil d'administration, assemblée générale), l'élaboration de structurations ad-hoc plus souples et spécifiques (cercles concentriques d'appartenance, comités de pilotage et groupes projets...) et des formes de gouvernance informelle plus ou moins assumée où les fonctions (animation, décision, appartenance, ingénierie de projets...) sont plus ou moins déléguées à des structures membres.

8 – Le fonctionnement économique.

Quelles sont les ressources mobilisées et créées par les PTCE ?

En l'état actuel d'émergence et de structuration des PTCE, *il est pour l'instant exclu de parler d'un modèle économique stabilisé*. Il semble plus pertinent d'évoquer le fonctionnement économique des PTCE. Aspect important dans la mesure où la coopération économique est supposée apporter une valeur ajoutée que cela soit en termes de mobilisation de ressources, de capacité d'investissement, de diversification des financements, d'accès aux marchés, de création d'activités, de structuration et professionnalisation d'offre, de développement des organisations du PTCE, etc.

Bien que partielle les premières études nous apportent plusieurs enseignements. Le budget de fonctionnement annuel médian de leur fonction d'animation ou de leur cellule de coordination est de 152k€⁹, montant globalement corroboré par les données récoltées dans les fiches Novetat. *Le financement des PTCE est pluriel au sens où il mobilise des ressources propres, des financements publics ainsi que des contributions volontaires*. Les financements publics sont importants notamment dans la phase de démarrage¹⁰. Ils semblent aussi conséquents dans la phase de développement, même si nous manquons de recul. Les collectivités locales sont incontournables dans le soutien aux PTCE, mais des financements nationaux et européens sont également mobilisés dans plusieurs cas.

Selon l'analyse du RTES, *le profil médian d'autofinancement médian est de 32%¹¹*. Cette proportion semble réaliste au regard des données déclaratives des fiches produites par Novetat, même si des variations importantes existent d'un pôle témoin à l'autre. *Ce chiffre démontre que la perspective d'un autofinancement des PTCE en particulier de la fonction d'animation ne va pas de soi*.

Les apports des membres sous forme de cotisations (modulées en fonction du chiffre d'affaires ou des effectifs) sont courants. Par contre, les croisements de capitaux entre structures sont rares et modestes¹², bien que plusieurs responsables de PTCE évoquent un passage en SCIC pouvant signifier une intensification et pérennisation de la coopération financière¹³. La facturation de services en interne (aux membres) comme la vente de prestations à l'externe sont des sources potentielle de revenus. La construction d'une offre commune de biens et de services combinée à une veille commerciale à même

⁸ Sur les 12 PTCE témoins étudiés dans l'étude Novetat, 8 sont sous structures associatives, trois n'ont toujours pas de structure juridique ou sont en train d'étudier le passage sous une autre forme juridique (SCIC, UESA, etc.).

⁹ Etude RTES p.8

¹⁰ *Op. cit.* pp.8 et 18.

¹¹ *Op. cit.* p.8.

¹² Cf. Etude France Active, p.3.

¹³ Cf. Etudes RTES, France Active, Novetat.

de répondre collectivement à des appels d'offre complexes est une stratégie de changement d'échelle identifiable dans plusieurs des PTCE. Quelques PTCE ont mis en place la valorisation des échanges marchands au sein du pôle ou des dispositifs de mesure du volume d'activité de chacun des membres imputable au PTCE¹⁴. La mobilisation de l'épargne locale et de financements solidaires est relativement rare sauf cas exceptionnels¹⁵.

D'importantes contributions non monétaires sont récurrentes, notamment dans la phase d'émergence qui suppose un investissement informel et des temps de coordination non négligeables entre membres. En outre, des échanges de compétences et de savoir-faire ou des opportunités d'affaires ne donnant pas lieu à des transactions monétaires entre membres sont repérables mais rarement valorisées

9 – Les relations aux territoires.

Quelle dynamique territoriale pour les PTCE ?

Bien que les éléments d'analyses issus des études sur les PTCE restent épars, il est possible de poser quelques balises sur les relations des PTCE aux territoires. Il est en premier lieu intéressant de rappeler l'inégale répartition géographique des candidatures à l'appel PTCE du Labo ESS de 2011 comme à l'appel gouvernemental de 2013 avec une surreprésentation de certaines Régions comme Ile-de-France et Rhône-Alpes. Ce résultat reste à expliquer même si la conjugaison de la présence active de plusieurs PTCE emblématiques, du soutien explicite d'élus et de collectivités locales ainsi que l'accompagnement par des réseaux territoriaux de l'ESS ont pu favoriser une mobilisation à l'échelle régionale.

Le deuxième élément important est que les PTCE dessinent des territoires de projets dont le périmètre évolue au gré des coopérations économiques engagées et de l'élargissement des membres et parties prenantes impliqués. Aussi, la dynamique territoriale des PTCE ne recoupe que partiellement le découpage administratif des collectivités locales et administrations publiques. Démarche ascendante, fruit de coopérations parfois anciennes entre acteurs et entreprises, les PTCE étudiés les plus emblématiques ne relèvent pas d'un dispositif descendant de politique publique. L'implantation du PTCE dans tel ou tel départements, ville ou quartier ne se décrète pas même si les pouvoirs publics peuvent favoriser leur émergence et leur consolidation.

Les PTCE sont souvent issus des dynamiques de coopérations économiques territoriales infrarégionales et infradépartementales qui s'inscrivent dans des bassins de vie ou d'emplois. Si leur présence est observée sur des territoires très diversifiés, milieux urbains, périurbains et ruraux, plusieurs PTCE témoins et leurs membres se situent dans des territoires économiquement plus ou moins enclavés¹⁶ car touchés par des processus de désindustrialisation¹⁷, de périurbanisation¹⁸ d'éloignement rural¹⁹ et de zonage en quartier de politique de la ville²⁰.

¹⁴ Cf. Etude France Active p.8.

¹⁵ Notamment dans le PTCE Eoliennes en Pays de Vilaine qui a su mobilisé l'épargne locale de 700 particuliers (soit 1,8 millions d'Euros).

¹⁶ Etude Novetat.

¹⁷ Par exemple, Pôle Sud Archer, Pôle Sud Aquitain, Culture et Coopération...

¹⁸ Par exemple, Domb'Innov...

¹⁹ Par exemple, Eco domaine de Bouquetot, De fil en réseaux, Les Articulteurs, Eoliennes en Pays de Vilaine...

²⁰ Par exemple, La Coursive Boutaric, Paris Mix et Fontaine O livres...

Notons enfin que si l'existence d'un lieu mutualisé n'est pas un passage obligé pour « faire pôle », il est fréquent²¹ et apparaît comme un levier opérationnel, économique et stratégique. A cet égard, il est intéressant de pointer que, dans certains cas (Initiatives et Cité, Pôle Sud Aquitain), l'organisation d'un lieu commun s'inscrit dans un deuxième temps de la construction d'un pôle accompagnant l'élargissement du rayonnement géographique du PTCE. Alors qu'il est souvent souligné que la proximité géographique entre entreprises n'engendre pas forcément de la proximité organisationnelle, la dynamique de certains PTCE témoigne que les coopérations économiques territoriales entre leurs membres précèdent leur mise en hébergement.

Références

- *Les rôles des collectivités territoriales dans les dynamiques PTCE. Repères.* RTES/Atelier Coopératif, février 2014.
- *PTCE et dynamiques économiques. Entretiens auprès d'un échantillon de 9 PTCE pôles témoins.* France Active/Labo ESS, février 2014.
- *12 fiches Novetat/FPH/Labo ESS*, mai 2014.
- *PTCE, éléments de caractérisation*, 4 pages, Le Labo de l'ESS, rédigé en mars 2013 et mis à jour en avril 2014 : http://www.lelabo-ess.org/IMG/pdf/les_ptce_caracterisation_avril2014.pdf

²¹ Ainsi, l'étude Novetat note que 7 PTCE sur les 12 étudiés disposent d'un lieu emblématique, siège du pôle, pour permettre le regroupement d'une partie des membres en favorisant la mutualisation d'emplois et de ressources.